

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 55 (1904)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** Communications

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

souvent fort défectueuse, ainsi que le montre la figure ci-contre. Ce fait ne doit cependant pas être attribué à la station, puisque la plaine du Rhône héberge un peu partout, le long des rives ou sur les digues des cours d'eau, des peupliers carolins, provenant de France et dont l'aspect est bien différent. Les sujets que nous reproduisons ici ont été plantés, il y a environ 25 ans; ils ont actuellement une hauteur d'environ 20 m et un diamètre de 30 à 35 cm, à hauteur de poitrine.

Le bois du peuplier sert à une foule d'usages et il se vend à de fort beaux prix; on l'utilise pour la fabrication des allumettes, de la pâte de papier, des meubles, des caisses d'emballage, surtout celles destinées à l'expédition des fruits, car il ne laisse aucune odeur, etc.

Cette essence trouverait des conditions de végétation favorables dans une bonne partie des forêts croissant sur les terrains d'alluvions et les „glariers“ de la Suisse. Des essais seraient donc à leur place, en utilisant pour cela des espèces à croissance rapide et en introduisant pour cela le peuplier suisse, dans le pays dont il porte le nom.



## Communications.

### **Quelques réflexions à propos des conférences forestières de Zurich.\***

Maintenant que les conférences forestières de Zürich sont terminées et que les forestiers suisses sont rentrés chez eux, il est peut-être intéressant de jeter un coup d'œil en arrière, et d'envisager de quelle façon ces cours pourraient éventuellement être renouvelés à l'avenir.

Nous n'avons nullement l'intention de faire ici un compte-rendu des différents travaux qui nous ont été présentés. Le „Journal forestier“ se chargera sûrement de cette tâche et s'en acquittera infiniment mieux que nous ne saurions le faire.

Cependant, après ces deux cycles de conférences, nous nous sentons pressé de faire part à nos collègues de quelques réflexions qui nous sont suggérées par le plan et l'organisation même de ces cours.

---

\* L'article que nous publions ici nous est parvenu quelques jours après les conférences en question; mais le manque de place nous a empêché de l'utiliser plutôt. Nous le faisons volontiers aujourd'hui, sans vouloir critiquer certaines conclusions de l'auteur que nous ne pouvons accepter sans réserve.

Tout d'abord, avant de critiquer, il est pour nous un devoir et en même temps un plaisir de témoigner notre vive gratitude aux organisateurs des conférences, qui sont: le comité de la Société des forestiers et MM. les professeurs des divisions forestière et agricole du Polytechnicum fédéral.

Les sylviculteurs suisses sont, sous ce rapport, fort privilégiés, car nous croyons, sauf erreur, que notre pays est le seul dont le personnel forestier supérieur ait l'occasion de prendre part, de temps à autre, à un „cours de répétition“ destiné à stimuler le goût des études scientifiques et à tenir les hommes des bois au courant des dernières découvertes de la science.

C'est là un puissant moyen de développement, et nous serions des ingrats si nous ne disions un sincère merci à ceux qui ont été sur la brèche, et qui par un travail intense, ont réussi à nous intéresser et à nous faire partager le fruit de leurs dernières recherches.

En raison même de l'importance que nous attribuons à ces cours, il nous semble qu'ils doivent être organisés un peu différemment à l'avenir.

En effet, sans vouloir en aucune manière dénigrer certains sujets que l'on avait cru devoir inscrire au programme et que nous reconnaissons avoir été traités d'une façon fort compétente, il faut avouer que plusieurs de ces sujets n'avaient aucun rapport avec la science forestière proprement dite. Nous nous garderons de désigner de plus près certains de ces cours, afin de ne pas sortir d'une critique objective et de ne pas faire de personnalités, ce qui serait bien loin de notre pensée. Nos collègues ont certainement su distinguer quelles branches du programme nous visons, branches superflues, qui, à l'avenir, devraient être franchement supprimées.

N'oublions pas que l'art forestier est de date relativement récente, que les effets des travaux de l'homme dans le monde des bois, ne sont appréciables qu'au bout de longues périodes, et que par ce fait même, nos connaissances positives dans ce domaine si vaste, sont encore aujourd'hui trop peu nombreuses. Nous avons d'autant plus le devoir de nous instruire dans les différentes branches de la sylviculture, que nous devons tendre à cultiver avec progrès notre patrimoine forestier national. On ne devient pas forestier sur les bancs de l'école, mais après bien des années de pratique et d'études soutenues, soit par l'observation dans la nature, soit par l'étude de la littérature sylvicole. Six jours de cours tous les trois ans sont donc bien peu de choses pour atteindre ce but; nous avons donc mieux à faire qu'à entendre des cours n'ayant pas de tendance forestière.

A l'avenir, nous nous contenterions volontiers de vingt heures de cours au lieu de vingt-six. Par contre, nous aimerions que deux demi-journées fussent consacrées à la visite de forêts aux environs de Zurich. En effet, n'oublions pas que les forêts du Sihlwald et celles de la ville de Winterthur sont des domaines admirablement ad-

ministrés, dont les sylviculteurs étrangers se plaisent à reconnaître la direction et la gérance si judicieuses. Il y aurait là, nous semble-t-il, un puissant moyen d'instruction pour les forestiers suisses de tout âge ; car ces deux domaines aux caractères bien définis offrent des laboratoires d'études admirables.

Nous sommes persuadé que des courses faites en hiver dans ces forêts, et répétées lors de chaque cycle de conférences dans les mêmes parties, permettraient aux participants de suivre l'évolution de certains massifs et de constater les résultats plus ou moins heureux de telle ou telle opération.

Il ne suffit pas de voir un massif forestier une fois pour en garder une idée nette et tirer d'une inspection rapide — souvent faite entre deux collations lors de nos courses d'été — des conclusions qu'on veut appliquer chez soi. Il faut non seulement voir, mais revoir et revoir à époques plus ou moins éloignées, car le travail de la nature agit infiniment plus lentement que l'intervention plus ou moins capricieuse de l'homme.

Une visite à ces deux domaines — à peine distants de Zurich d'une heure de chemin de fer — offrirait l'avantage, surtout au milieu de l'hiver, d'étudier les différents systèmes de vidange des coupes, opération qui bat surplein dans cette saison et que les forestiers suisses n'ont pas l'occasion de voir lors de leurs excursions annuelles, entreprises au cœur de l'été, alors que les travaux forestiers les plus importants sont arrêtés.

Outre l'introduction d'une instruction dans la nature, nous aimerions voir encore d'autres innovations être apportées aux cours de Zurich.

Il nous paraît, sans vouloir diminuer en quoi que ce soit la valeur des travaux qui nous sont présentés par les professeurs de l'école, qu'il y aurait intérêt à demander quelques conférences à certaines praticiens de notre pays. Nous sommes fiers de compter bon nombre de sylviculteurs qui étudient de plus près une branche ou l'autre du vaste domaine qu'est la sylviculture, et nous sommes convaincu qu'il y aurait un réel avantage et en même temps un stimulant pour les auditeurs de ces cours, d'entendre les expériences de leurs collègues. Il va sans dire que cette innovation serait toujours subordonnée comme importance aux conférences des professeurs, conférences, qui, sans aucun doute, doivent occuper la première place.

En troisième lieu, nous serions bien aise, profitant de notre présence à Zurich, de visiter la station d'essais forestiers, et de constater „de visu“ que le jardin du Zurichberg, par ses nombreuses expériences, est en train de guider le forestier d'une façon sûre dans les multiples méandres de son métier. Là encore, une visite faite sous la direction du chef de cet établissement, serait une utile et convaincante leçon de choses forestières.

Finalement, qu'il nous soit permis d'émettre un dernier désir : Ne serait-il pas possible de faire assister à l'avenir à toutes les principales

conférences, un sténographe, qui serait en mesure de reproduire „in extenso“ les conférences elles-mêmes? Nous connaissons de nos collègues qui n'ont plus la routine voulue pour prendre des notes suivies; cela devient souvent difficile, surtout si la langue ne vous est pas très familière et si le débit du cours est rapide.

Ces comptes-rendus, réunis ensuite en volume rendraient de grands services aux participants. Ils pourraient être imprimés à l'aide de cotisations des auditeurs et de subventions fédérales.

Voilà, à notre humble avis, l'orientation qui devrait être donnée à un futur cycle de conférences. L'affluence considérable des auditeurs a dû prouver aux organisateurs que cette institution est fort bien accueillie; nous prétendons même qu'actuellement elle est entrée dans nos habitudes. Loin de nous la pensée d'amoindrir sa valeur et de critiquer systématiquement la manière dont elle a été comprise jusqu'à présent. Nous n'avons eu qu'une intention, c'est de formuler certaines réserves de détail quant à l'organisation de ces conférences. Il fallait un début et ce début ne pouvait être la perfection!

Nous osons espérer qu'à l'avenir, les organisateurs de ces cours, partageront peut-être quelques unes des idées émises ici-même. Si c'est le cas, nous retournerons avec un nouveau plaisir à Zurich, persuadé que nous y trouverons toujours plus de satisfaction à enrichir notre bagage scientifique forestier. Plus qu'aucun autre sylviculteur, nous sentons que cette période d'instruction est nécessaire, voire même indispensable pour tout homme des bois qui a soif d'instruction et de perfectionnement professionnel.

*A. Barbey.*



### Les forêts en Suisse en 1903.

Le délai référendaire légal étant échu sans qu'une votation populaire fût demandée, la loi forestière fédérale du 11 octobre 1902 est, ensuite d'une décision du Conseil fédéral, entrée en vigueur en date du 1<sup>er</sup> avril et le 13 mars 1903, la même autorité a promulgué une ordonnance pour l'exécution de cette loi.

Le canton du Tessin a augmenté d'un inspecteur le nombre de ses agents supérieurs et ce nouveau fonctionnaire est surtout chargé des travaux d'aménagement.

A part quelques réserves, la loi de Bâle-Campagne pour l'exécution de la loi fédérale a été approuvée par le Conseil fédéral en date du 21 décembre 1903.

On comptait en Suisse, au 31 décembre 1903, 174 places d'agents forestiers supérieurs (dont 12 pour la Confédération, 120 pour les cantons et 42 pour des communes ou corporations).

La Confédération a payé, en vertu de la loi (ancienne jusqu'au 31 mars, nouvelle depuis le 1<sup>er</sup> avril) fr. 144,608 de subsides pour les traitements et vacations (au montant total de fr. 490,143) des agents forestiers cantonaux supérieurs; en vertu de la loi nouvelle (à partir donc du 1<sup>er</sup> avril seulement) fr. 10,188 de subsides pour les traitements et vacations (au montant total de fr. 85,528) des agents supérieurs des communes ou corporations et fr. 70,240 pour les traitements et vacations (au montant total de fr. 496,977) des gardes et sous-forestiers.

Pour la première fois, des subsides ont été payés aussi pour l'assurance du personnel forestier; ce, en vertu de la nouvelle loi et pour un montant de fr. 1153 seulement, cette institution n'ayant pas encore pénétré dans les habitudes des agents intéressés.

10 candidats ont été diplômés en 1903 par l'Ecole polytechnique fédérale comme experts forestiers.

D'autre part, divers cours ont été faits pour l'instruction des gardes, ainsi à Tamins (Grisons) et dans les cantons du Tessin et de Berne.

Ensuite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, des instructions ont été édictées, en date du 2 septembre pour la triangulation forestière suisse de IV<sup>e</sup> ordre et en date du 14 septembre 1903 pour le levé de détail des forêts en Suisse et ces instructions ont été transmises aux cantons comme désormais seules exécutoires.

Différentes triangulations forestières de IV<sup>e</sup> ordre ont, comme chaque année, obtenu, après vérification par le service topographique fédéral, la sanction définitive. Ainsi, celle de la rive droite du lac de Brienz (Berne), celle des forêts de la corporation de Pfäffikon (Schwytz), des communes d'Ormev, de Farvagny-le-Grand, Corjolens et Gillarens (Fribourg) et de Bottmingen et Giebenach (Bâle-Campagne); comprenant en tout 107 points trigonométriques, dont le plus grand nombre (52) sur territoire fribourgeois. En vertu des lois en vigueur, la Confédération a payé pour ces triangulations des subsides dont le montant total est de fr. 2350. D'autre part, l'approbation fédérale a été accordée à 12 projets de réseaux ou canevas trigonométriques.

En ce qui concerne les levés de détail des forêts, exécutés et approuvés en 1903, ce sont les Grisons, le plus grand des cantons, qui tient la tête avec 1944 ha.; après, viennent Schaffhouse avec 366 ha., Berne 235 ha., St-Gall 192 ha., Schwytz, Nidwald, etc. Les opérations portent en tout sur 3061 ha. (1796 en 1902).

Or, la Confédération a payé des subsides pour un total de fr. 6464 en faveur de la vérification, soit des points trigonométriques repérés, de IV<sup>e</sup> ordre, soit du levé de détail des forêts.

10,58 ha. de forêts protectrices ont été défrichées dans les cantons de Soleure, St-Gall et Grisons avec l'autorisation fédérale.

A la fin de 1903, l'aire forestière suisse occupait 856,005 ha., en augmentation donc de 1538 ha. par rapport à 1902. C'est comme on

sait 20 % de la superficie totale de la Suisse et les forêts de ce pays, réunies en un seul tenant suffiraient, à 2885 ha. près à couvrir les cantons des Grisons et d'Argovie, mais ceux de Berne et de Lucerne réunis ne leur offriraient pas la place nécessaire. On sait que sur la surface indiquée, les forêts de communes et de corporations occupent le 67 %, celles de particuliers le 29 % et celles de cantons le 4 % seulement. Quant à la proportion des forêts protectrices, il est bien difficile de l'indiquer d'une façon quelque peu positive, le classement de ces forêts étant loin d'être définitif.

Il a été racheté en 1903, 1 droit à la recrue perpétuelle, 14 droits d'affouage, 3 droits de parcours et 17 autres servitudes grevant des forêts publiques ou protectrices de particuliers. Ces rachats ont absorbé fr. 145,011. Les cantons d'Appenzell et d'Unterwald sont ceux où le plus grand nombre de droits ont été rachetés, mais la plus forte somme payée se rapporte à l'Argovie (fr. 128,700 pour deux rachats).

Il a été établi en 1903, 28 aménagements provisoires nouveaux pour une surface totale de 3664 ha. et 30 aménagements définitifs nouveaux se rapportant à une aire totale de 5339 ha.; en outre, 57 revisions totales (pour 12,750 ha.) et 24 revisions partielles (pour 4477 ha.).

Les forêts cantonales ont livré en 1903, 176,091 m<sup>3</sup> et celles de communes et corporations 1,673,783 m<sup>3</sup> de bois; ces chiffres comprennent aussi les produits des coupes extraordinaires. Pour 100 m<sup>3</sup> de produits principaux, il faut compter 42 m<sup>3</sup> de produits intermédiaires dans les forêts de l'Etat et 26 dans celles de communes ou de corporations.

Les pépinières cantonales occupaient 99 ha à la fin de 1903, celles des communes et corporations 196 et celles de particuliers 21. D'autre part, 23,395,520 plants ont été mis à demeure en forêt dans la cours de l'année; ce sont 17,988,740 résineux (avant tout des épicéas) et 5,406,780 feuillus (des hêtres, surtout); en outre, il a été semé, soit en forêt, soit en pépinière, 8505 kg de graines.

Pour la première fois, il a été alloué des subsides fédéraux pour la construction de chemins en forêt, ainsi fr. 6000 à la commune de Granges (Soleure), fr. 520 au patriciat de Faido (Tessin) et fr. 405 à la commune de Sumiswald (Berne).

Les reboisements et travaux de défense, exécutés en 1903, ont absorbé fr. 466,419, dont fr. 243,416 à la charge de la Confédération. D'autre part, 77 projets, budgétés au total à fr. 857,926, ont été présentés à l'approbation fédérale.

Il y a eu, comme chacun sait, une exposition forestière très réussie à Frauenfeld, en même temps que l'exposition nationale d'agriculture.

Il peut être intéressant de relever en passant que, d'après les observations faites dans le cours de l'année dernière, les glaciers de nos Alpes présentent maintenant une tendance très faible, mais assez générale d'avancer, après avoir constamment reculé pendant près de 40 ans.

Cela servirait-il de pronostic pour toute une série d'hivers longs et froids ?

Qui sait ?

En tout cas, rien de bien désagréable pour le propriétaire de forêt.

B.



## De l'origine de quelques lieux-dits de la Suisse romande.

(Suite. Voir numéro du septembre 1903.)

**Naye**, pâturage sur Montreux et sommet, la Chaux de Naye; les **Nayes**, prés marais à Monthey, à Noville etc.; les **Nez**, prés humides à Vionnaz, ès **Nex**, prés humides à Bex etc., de *naye*, substantif verbal de *nayer*, *noyer*, au sens d'inonder. Terrains — pour les localités de la vallée — que le Rhône inondait annuellement dans ses crues, et plus généralement terrains humides, marécageux.

**Neirigue**, rivière = noire eau, **Niremout**, Fribourg, mont noir, **Nervaux**, à Baulmes, **Nerveau** au Bouveret, fausses orthographes pour **Neirevaux**, nombreuses localités = noire vallée.

**Neypraz** à Payerne = prés noirs, prairies où les joncs abondent et donnent une teinte noirâtre; en **Neyre** à Agiez, les **Naires** ou **Nairy**, ham à Monthey, **Anneyres** à La Sarraz, pour **En Neyres**: de neires, noires; endroits sombres, boisés à l'époque.

**Neyrules**, maisons sous la Tour de Gourze, du bas latin *nucariolas* = noyeraies.

**Neyruz**, Fribourg, *Noarea* 1134, et D. Moudon, *Nuirul* 1168, du bas latin *nucareta*, *nucariolum*, noyeraie.

**Noche**, petit vallon à Aigle, en *Nosche* à Ollon; du v. f. *noche*, forme féminine de *noc* s. m. baquet, auge. C'est la même comparaison que celle qui a fait dénommer les nombreuses localités appelées Auge, Ouge, dans toute la Suisse romande.

**Nombrieux**, sommets à Bex et Corbeyrier; Pointe des **Ombrieux** à Vionnaz; l'**Ombriaou**, sommet et pâturage à Albeuve, Fribourg; du latin *umbilicus*, provençal *umbrilh*, français nombril.

**Noréaz**, D. Yverdon, *Noeraia* 1218, du bas latin *Nucareta*. noyeraie.

**Novalles**, D. Grandson, et nombreuses localités; du latin *novalia*, terres nouvellement défrichées. **Novallettaz** à Noville, diminutif, **Novelli** ou **Novali**, 2 alpes du Valais, vallées de Nendaz et d'Hérémence, même origine; par contre

**Noville**, D. Aigle, Vaud, *Nova villa* 1177 = nouvelle ferme.

Es **Obépins**, m. à Grattavache, Fribourg; autre orthographe du vieux français *aubépin*, s. m., aujourd'hui aubépine; endroit où abonde l'épine blanche.

**Oche, Ouche, Oeuche**, diminutifs: **Ochette, Ouchette, Ouchelettes**, noms de quelques hameaux et de très nombreux lieux-dits; du mot celtique *olca*, employé par Grégoire de Tours, désignant un terrain fertile, arborisé; le mot vulgaire *oche*, a été rendu dans les chartes par *ochia*. **Ousse, Oussettaz**, sont des formes valaisannes du même mot (permutation ch—ss) qui devient **Offe, Ouffe, Auffe, Ouffettes** dans quelques localités de la vallée du Rhône; remplacement de ch. par f. comme dans Salanfe pour Salanche.

**Ogis**, Pré des — à Essert-Pittet = pré des *Ozis*, des oiseaux.

Pré d'**Oye, d'Oyon, d'Ouye, d'Ouhie, Fin des Oyes** etc. nombreuses localités; noms datant de l'époque reculée où l'on menait paître des troupeaux d'oies.

Les **Onchets** à Cronay; **Onchères** à Oulens, **Oncherattes** à Courge-  
lay, D. Porrentruy, etc. = jonchets, jonchères, endroits où abondent les joncs.



## Chronique forestière.

### Confédération.

**III<sup>e</sup> Adjoint à l'Inspection fédérale des forêts.** M. Pillichody, forestier de l'arrondissement du Locle, Neuchâtel, vient d'être appelé au poste laissé vacant à Berne, par le départ de M. Muret. Nos félicitations.

**Traitement du personnel forestier supérieur.** En modification à l'article 18 de l'ordonnance d'exécution, le traitement fixe des inspecteurs devra être au minimum de fr. 4000, et celui des forestiers d'arrondissement de fr. 3000, dans les cantons ayant plus de 13,000 hectares de forêts; de fr. 3000 à 3500 et fr. 2500 à 2800, dans les cantons dont l'aire forestière est de moindre importance.

### Cantons.

**Fribourg.** Le Conseil d'Etat a décidé d'étendre le système des „sous-forestiers“ à tout le canton et de diviser celui-ci en 19 triages. Les nouveaux „forestiers chefs“ sont nommés provisoirement, jusqu'au jour où ils rempliront les conditions posées par la loi fédérale, en ce qui concerne l'instruction des préposés forestiers, mis au bénéfice des subventions fédérales.

